

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 27 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 mai 2025	26 mai 2025
Commentaires : Une photo des programmations délibérément planifiées et documentées des dernières semaines quotidiennes fut envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée. Des photos ont été envoyées à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel.
La lacune est maintenant conforme.

original signé par
Veronique Berube

Le 27 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Carole Melanson

Le 27 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date